

## REUNION DU COMITE SYNDICAL

du mercredi 16 mars 2016

### Présents :

M. René GLO, Président

Clohars-Fouesnant : Mme Monique HELORET, MM. Camille LE BRETON, Michel LAHUEC, suppléant

Gouesnac'h : MM. Jean LE STER, Bernard LE NOAC'H, William CALVEZ, Gildas GICQUEL, suppléant

Pleuven : M. Christian RIVIERE

Saint-Evarzec : Mme Danièle GOMES, M. Patrick LE GUYADER

Absents excusés : Mme Mona CASELLINO, M. Bruno RIVIERE, Denis QUEMERE, suppléant, Daniel MANCHEC, Michel GUILLOU, suppléant

### Assistaient à la réunion :

M. BARBIER, Conseil Départemental du Finistère

M. DUBRAY, SAUR France

Secrétaire de séance : M. Camille LE BRETON

~~~~~

## **I – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte-rendu de la séance du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **II – Comptes de gestion 2015**

Monsieur le Président indique au Comité que le Trésorier de Fouesnant a remis les comptes de gestion de l'exercice 2015 pour les deux budgets du Syndicat.

Il précise que le compte de gestion reprend l'ensemble des mouvements comptables de l'année.

Les opérations effectuées en 2015 dans les budgets Eau et Assainissement se décomposent comme suit :

|                              | <b>Résultat à la clôture de l'exercice 2014</b> | <b>Résultat de l'exercice 2015</b> | <b>Résultat de clôture de l'exercice 2015</b> |
|------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Budget Eau</b>            |                                                 |                                    |                                               |
| Investissement               | 80 015.40                                       | - 2 654.86                         | 77 360.54                                     |
| Exploitation                 | 194 019.31                                      | 41 000.64                          | 235 019.95                                    |
| Total                        | 274 034.71                                      | 38 345.78                          | 312 380.49                                    |
| <b>Budget Assainissement</b> |                                                 |                                    |                                               |
| Investissement               | - 1 210 960.68                                  | 1 114 841.03                       | - 96 119.65                                   |
| Exploitation                 | 760 855.40                                      | 442 460.03                         | 1 203 315.43                                  |
| Total                        | - 450 105.28                                    | 1 557 301.06                       | 1 107 195.78                                  |

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Approuve** les comptes de gestion 2015, des services de l'eau potable et de l'assainissement établis par le Trésorier de Fouesnant.

### **III – Comptes Administratifs 2015**

Monsieur le Président donne lecture au Comité des Comptes Administratifs 2015 qui font apparaître les résultats suivants :

#### **• Eau**

##### Section d'exploitation :

|                                        |              |
|----------------------------------------|--------------|
| - Dépenses :                           | 500 238.76 € |
| - Recettes :                           | 541 239.40 € |
| - Excédent de fonctionnement reporté : | 194 019.31 € |
| - Résultat de clôture :                | 235 019.95 € |

##### Section d'investissement :

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| - Dépenses :                          | 259 451.38 € |
| - Recettes :                          | 256 796.52 € |
| - Excédent d'investissement reporté : | 80 015.40 €  |
| - Résultat de clôture :               | 77 360.54 €  |
| - Restes à réaliser en dépenses :     | 103 337.00 € |
| - Restes à réaliser en recettes :     | 17 223.00 €  |

#### **• Assainissement**

##### Section d'exploitation :

|                                        |                |
|----------------------------------------|----------------|
| - Dépenses :                           | 453 096.74 €   |
| - Recettes :                           | 895 556.77 €   |
| - Excédent de fonctionnement reporté : | 760 855.40 €   |
| - Résultat de clôture :                | 1 203 315.43 € |

##### Section d'investissement :

|                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| - Dépenses :                       | 2 437 983.18 €   |
| - Recettes :                       | 3 552 824.21 €   |
| - Déficit d'investissement reporté | - 1 210 960.68 € |
| - Résultat de clôture :            | - 96 119.65 €    |
| - Restes à réaliser en dépenses :  | 352 613.00 €     |
| - Restes à réaliser en recettes :  | 497 775.00 €     |

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, désigne Monsieur Jean LE STER, Vice-Président du Syndicat, en qualité de président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2015.

Monsieur le Président, s'étant retiré de la salle, Monsieur Jean LE STER met aux voix les Comptes Administratifs 2015.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Approuve** les Comptes Administratifs 2015 des budgets Eau et Assainissement.

#### **IV – Affectation du résultat du Compte Administratif Eau 2015**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif Eau 2015 fait apparaître un excédent d'exploitation de 235 019.95 € et un excédent d'investissement de 77 360.54 €.

Il précise que les restes à réaliser s'élèvent à 103 337.00 € en dépenses d'investissement et à 17 223.00 € en recettes d'investissement.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Décide** de reprendre :

- le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 77 360.54 € au compte 001 du Budget Primitif Eau 2016,
- le résultat excédentaire de la section d'exploitation d'un montant de 235 019.95 € au compte 002 du Budget Primitif Eau 2016.

#### **V – Affectation du résultat du Compte Administratif Assainissement 2015**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif Assainissement 2015 fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 203 315.43 € et un déficit d'investissement de 96 119.65 €.

Il précise que les restes à réaliser s'élèvent à 352 613.00 € en dépenses d'investissement et à 497 775.00 € en recettes d'investissement.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Décide** de reprendre :

- le résultat excédentaire de la section d'exploitation d'un montant de 1 203 315.43 € au compte 002 du Budget Primitif Assainissement 2016.

#### **VI – Budget Primitif Eau 2016**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de Budget Eau 2016.

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 768 050.00 € en section d'exploitation et à 1 105 887.00 € en section d'investissement.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Adopte** le Budget Primitif Eau 2016.

## **VII – Budget Primitif Assainissement 2016**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de Budget Assainissement 2016.

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 914 631.00 € en section d'exploitation et à 3 288 075.00 € en section d'investissement.

Le Comité, à l'unanimité,  
⇒ **Adopte** le Budget Primitif Assainissement 2016.

## **VIII – Travaux de curage et d'épandage des boues des trois sites de lagunage – Désignation de l'entreprise en charge des travaux**

Le 30 mars 2009, le comité syndical a approuvé le programme de restructuration du système d'assainissement collectif du syndicat autour de la construction de la station d'épuration du Moulin du Pont et du transfert des effluents depuis les sites de Dour Meur et de Moulin du Lenn. Le programme de cette opération, conduite en phases successives, s'élève à 9 286 000 €<sup>HT</sup>.

Dans le cadre de cette opération, les sites de lagunage aujourd'hui arrêtés doivent être réhabilités conformément à l'arrêté d'autorisation de la nouvelle station d'épuration. Le curage et l'épandage des boues constituent donc une des étapes nécessaires à la réhabilitation des sites.

Par délibération en date du 30 novembre 2015 le comité syndical a approuvé le programme de réhabilitation et autorisé le Président à engager la procédure de marché public.

Le programme de l'opération est donc le suivant :

| <b>2016</b>    | <b>2017</b>           | <b>2018</b>                                |
|----------------|-----------------------|--------------------------------------------|
| Moulin du Lenn | Dour Meur<br>bassin 1 | Moulin du Pont<br>Dour Meur bassins 2 et 3 |

Les prestations à mener par année comportent :

- La gestion de l'eau des bassins avant curage y compris dossier règlementaire éventuel,
- Le curage des boues (à sec),
- Le chaulage préalable des terrains agricoles,
- Le stockage éventuel, l'évacuation et l'épandage des boues sur des terrains agricoles
- Enfouissement des boues.

La consultation lancée en 2015 par le Syndicat, sous forme d'un marché en procédure adaptée comporte une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 09 mars 2016, afin d'analyser l'ensemble des candidatures et des offres. Elle a donné un avis favorable à l'entreprise Valbé pour un montant de 236 685 € HT.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Approuve** l'Acte d'Engagement de l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres,

⇒ **Autorise** le Président à signer le marché.

### **IX – Document de gestion patrimoniale des réseaux**

La loi du Grenelle 2 incite les collectivités à acquérir une meilleure connaissance de leur réseau, mais aussi à mieux programmer leur renouvellement.

Egalement, en application de l'article R-1321-17 du code de la santé publique (CSP), et conformément à l'instruction du 28 octobre 2012 relative au repérage des canalisations à risques et la gestion des risques sanitaires, un programme de connaissance du réseau doit être mené.

L'étude patrimoniale est le principal outil d'acquisition de cette connaissance approfondie. Elle permettra au syndicat de disposer d'une vision précise pour cibler :

- ❑ les investissements de renouvellement
- ❑ les conduites à risques, canalisation en PVC susceptibles d'entraîner une migration du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans l'eau destinée à la consommation humaine,
- ❑ les secteurs à fort risques de pertes d'eau.

Le montant de l'étude s'élève à 100 000 € H.T.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Valide** le programme relatif à la gestion patrimoniale des réseaux,

⇒ **Engage** la procédure de passation du marché public relatif à l'élaboration du document de gestion patrimoniale des réseaux,

⇒ **Autorise** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne et des autres financeurs.

### **X – Contrôle de conformité du réseau d'assainissement**

Le 30 mars 2009, le comité syndical a approuvé le programme de restructuration du système d'assainissement collectif du syndicat autour de la construction de la station d'épuration du Moulin du Pont et du transfert des effluents depuis les sites de Dour Meur et de Moulin du Lenn.

La station d'épuration, bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2012 et dans ce cadre, au travers de son article 2.4 relatif à l'efficacité de la collecte des eaux usées, le syndicat se doit de réaliser des travaux de déconnexion des eaux parasites sur le réseau de collecte.

De plus, le syndicat, doit présenter au service chargé de la police de l'eau, un programme de réhabilitation du réseau et de suppression des mauvais raccordements.

Ces travaux ne pourront se faire qu'après prospection de l'ensemble du réseau d'assainissement.

Le programme de contrôle comporte donc trois volets :

- des investigations en période de nappe haute, pour déterminer la proportion des eaux parasites d'infiltration,
- des investigations sur les mauvais raccordements sur le réseau public d'assainissement collectif, pour déterminer la proportion des eaux parasites de ruissellement,
- des investigations par inspections télévisuelles sur les tronçons identifiés comme insuffisamment étanches.

Le montant du programme s'élève à 600 000 € H.T.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Valide** le projet relatif au contrôle de conformité du réseau d'assainissement,

⇒ **Engage** la procédure de passation du marché public relatif à l'élaboration du contrôle aboutissant à la programmation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement,

⇒ **Autorise** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne et des autres financeurs.

## **XI – Mise en place d'équipement de métrologie sur les postes de relevage des eaux usées**

Le 30 mars 2009, le comité syndical a approuvé le programme de restructuration du système d'assainissement collectif du syndicat autour de la construction de la station d'épuration du Moulin du Pont et du transfert des effluents depuis les sites de Dour Meur et de Moulin du Lenn.

La station d'épuration, bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2012 et dans ce cadre, au travers de son article 2.4 relatif à l'efficacité de la collecte des eaux usées, le syndicat se doit de mettre en place une télésurveillance des passages au trop plein des postes de relevage et des bâches tampon sur l'ensemble du réseau de collecte.

Ce projet vise à réaliser les travaux de mise en place de détecteur de surverse sur l'ensemble des postes de relevage et des bâches tampons. Il comportera également la mise en place d'inverseur de source pour permettre l'alimentation électrique par un groupe électrogène.

Le montant des travaux s'élève à 110 000 € H.T.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Valide** le projet relatif à la mise en place des équipements de métrologie,

⇒ **Engage** la procédure de passation du marché public relatif aux travaux,

⇒ **Autorise** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne et des autres financeurs.

La séance est levée à 11H55

Le Président,  
René GLO

